

S. 29 / Nr. 10 Obligationenrecht (f)

BGE 67 II 29

10. Arrêt de la Ire Section civile du 11 février 1941 dans la cause Pinget contre Lasserre et Hoirs Gans.

Regeste:

Société anonyme. Droit de disposer de l'actif social.

Aktiengesellschaft. Verfügungsbefugnis über das Gesellschaftsvermögen.

Società anonima. Diritto di disporre dell'attivo sociale.

Extrait des motifs:

La possession de toutes les actions d'une société anonyme ne confère pas à l'actionnaire le droit de disposer à sa guise de l'actif social; il faut que les actes de disposition soient faits dans les formes prescrites par la loi et les statuts et qu'ils aient une cause juridique valable